

# ASSURANCE ASSISTANCE RAPATRIEMENT MAIF

## 1. ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES BLESSES OU MALADES

Pour le bénéficiaire domicilié en France, sous réserve qu'il ait la qualité d'assuré auprès d'un organisme d'assurance maladie, la prise en charge s'effectue à concurrence de 4000€ pour les frais engagés en France. A l'étranger ce plafond est porté à 80 000€, et à 90 000€ si le bénéficiaire effectue un stage aux USA.

Pour le bénéficiaire domicilié hors de France, la prise en charge est au maximum de 30 000€ en France. A l'étranger ce plafond est porté à 80 000€, et à 90 000€ dans le cadre d'un stage aux USA.

1.1 En cas d'accident survenant en France sur le domaine skiable autorisé, MAIF Assis-

tance prend en charge les frais de secours sous réserve qu'ils soient liés à la pratique du ski alpin ou de fond (à l'étranger, les frais de secours en montagne sont pris en charge à concurrence de 30 000€ qu'ils soient liés ou non à la pratique du ski).

1.2 En cas d'accident corporel, MAIF Assistance, sur décision de son service médical, prend en charge le rapatriement du blessé à son domicile en France ou dans un hôpital adapté proche de son domicile en France.

1.3 Lorsque le bénéficiaire blessé ou malade, non transportable, doit rester hospitalisé pendant plus de 7 jours, MAIF Assistance organise et prend en charge le transport aller et retour d'un proche pour se rendre à son chevet.

## 2. ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS

2.1 Décès d'un bénéficiaire : MAIF Assistance rapatrie le corps jusqu'au lieu d'obsèques ou d'inhumation.

2.2 Décès d'un proche du bénéficiaire (conjoint, ascendant ou descendant en ligne directe, frère ou sœur) MAIF Assistance met à la disposition du bénéficiaire un titre de transport pour l'acheminement jusqu'au lieu d'obsèques ou d'inhumation.

## 3. ASSISTANCE AUX PERSONNES VALIDES

Lorsqu'un transport concerne une personne handicapée ou un enfant de moins de 15 ans non accompagné, MAIF Assistance organise et prend en charge l'acheminement d'un accompagnateur dans son déplacement.



**En cas de sinistre,  
contactez directement  
IMA assistance**

Si vous êtes en France  
**0 800 875 875**

Appel gratuit 24h / 24 et 7j / 7j

Si vous êtes à l'étranger  
**00 335 49 77 47 78**

MAIF / IMA ( Inter Mutuelles Assistance)  
Contrat groupe ATEs N° 3262472N  
200 avenue Salvador Allende  
79038 Niort cedex 9

**TAMADI**  
25 rue Esnoul des Châtelets  
44200 NANTES - FRANCE  
**N° D'URGENCE TAMADI**  
**+33 (0)9 53 52 61 48**  
(laissez un message)

CONTRAT RC MAIF N° 3262472N  
SIRET N° 485 195 293 00034 -  
N° TVA FR78 485 195 283 00034  
AGRÈMENT TOURISME ATEs  
N° IM 075110126